

Evolution sur le Mobili-Jeunes au 2 janvier 2014

L'aide Mobili-Jeunes, qui était soumise à des contraintes fortes et pénalisantes en termes de délai de dépôt, évolue favorablement à compter du 2 janvier 2014.

Les modifications principales sont les suivantes :

- **le délai de dépôt de la demande est porté à 6 mois (au lieu de 3) à compter du démarrage de cycle de formation,**
- **la durée de versement pourra aller jusqu'à 36 mois (en fonction de la durée du contrat d'alternance) et ne sera plus variable suivant le niveau de rémunération.**

Communication vers les jeunes alternants

Les évolutions de l'aide Mobili-Jeunes n'ont pas de caractère rétroactif mais s'appliquent dès le 2 janvier 2014. Il est donc particulièrement important d'informer les jeunes alternants de ces évolutions le plus rapidement possible.

A la demande de l'entreprise, les dispositions suivantes sont prises en fonction des cas :

- Si **des dossiers ont été refusés** parce que déposés hors délais, ASTRIA envoie un courrier aux jeunes concernés en les informant des nouvelles conditions,
- Si le **dossier est déjà cloturé**, ASTRIA envoie un courrier aux salariés ayant eu une aide mobili-jeunes aux anciennes conditions et qui pourraient désormais bénéficier d'une aide plus longue (36 mois) en les informant des nouvelles conditions,
- ASTRIA adresse un courrier aux jeunes alternants ayant déjà un **dossier en cours** en les informant des nouvelles conditions plus favorables.

En parallèle, nous lançons de notre côté une information très large : correspondants alternance, assistants sociaux, agences de recrutement, commissions logement des CE, responsables RH et managers.

Les sites internes dédiés au réseau RH et aux managers ainsi que les sites alternants et logement sur @noo sont mis à jour. Une actualité Mobili-Jeunes sera diffusée en une d'@noo. Enfin, le site e-logis destiné aux jeunes alternants a été modifié en conséquence.

Information consultable sur @noo / Vie pratique / Vie personnelle /logement /aides :

http://anoo.rh.francetelecom.fr/rh/default/EN/all/rh_viepersonnelle/aides.htm

Pour se connecter sur e-logis et accéder à l'information réservée aux jeunes alternants :

www.e-logis.fr

identifiant entreprise : orangehebergement

mot de passe : 072013